



LE QUARTET TUNISIEN, ULTIME REMPART DE LA TRANSITION ET DES CRISES POLITIQUE ? RETOUR SUR UN PARCOURS TUMULTUEUX

Mahaut Landaz est étudiante de Master 1 en Relations Internationales à l'IEP de Lille, majeure «Conflits et Développement», et élève de la 92ème promotion de l'Ecole supérieure de Journalisme de Lille.

En 2013, la transition tunisienne montre des signes d'enlisement et risque de dégénérer. Le processus institutionnel de rédaction de la constitution, tout comme le champ politique, est bipolarisé entre les islamistes d'Ennahdha et le camp des « progressistes » mené par le parti Nidaa Tounes.

En mars, l'assassinat de Chokri Belaïd, avocat, leader du Parti des patriotes démocrates et figure de la gauche tunisienne, déclenche une grève générale. L'armée se déploie dans Tunis par crainte des violences. Cet épisode tourne à la crise politique, le camp progressiste accusant le parti islamiste d'avoir laissé s'instaurer un climat propice aux violences. Le Premier ministre Hamadi Jebali ne parvenant pas à former un gouvernement de consensus, il démissionne et est remplacé par l'isla-

miste Ali Larayedh¹. Toutefois, les blocages perdurent, tant à l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) qu'au sein du gouvernement.

En juillet, un second assassinat politique, celui de Mohamed Brahmi, député connu pour ses positions anti-Ennahdha, le jour de la fête de la République, met le feu aux poudres et remet en cause l'accord tout juste arraché à l'ANC sur les articles de la Constitution les plus problématiques². Le parti islamiste est à nouveau pointé du doigt ; ses anciens alliés, comme la formation Al-Joumhourî d'Ahmed Néjib Chebbi, demandent la démission du gouvernement et la dissolution de l'assemblée. Des manifestations spontanées ont lieu devant le siège de l'ANC, suivies par une grève générale. Les partisans islamistes leur répondent par des contre-manifestations. Cinquante-neuf

1. Marie-Pierre Olphand, « La Tunisie, un an après l'assassinat de Chokri Belaïd », *RFI*, 6 février 2014.

En ligne : <http://www.rfi.fr/afrique/20140206-tunisie-apres-assassinat-chokri-belaïd-mohamed-brahmi>

2. Frida Dahmani, « Après le meurtre de Mohamed Brahmi, la Tunisie se soulève », *Jeune Afrique*, 1er août 2013. En ligne : <http://www.jeuneafrique.com/136665/politique/apr-s-le-meurtre-de-mohamed-brahmi-la-tunisie-se-soul-ve/>

députés annoncent leur retrait de l'ANC et demandent la formation d'un gouvernement de salut national. D'après Mustapha Ben Jaâfar, ancien président de l'ANC, qui a alors décidé de suspendre les travaux de l'institution, « *le pays était en ébullition* », d'autant que le scénario égyptien était dans tous les esprits³.

C'est dans ce contexte de blocage général qu'intervient le quartet tunisien. L'instauration d'un dialogue national qui a permis de sortir de la crise illustre à la fois l'échec du processus institutionnel traditionnel et la reprise en main de ce processus par les organisations de la société civile. Si la maturité de cette dernière a sans conteste été un déterminant de la réussite de la transition, notamment en comparaison avec les autres scénarios issus des « printemps arabes », il est possible que le projecteur médiatique du prix Nobel ait quelque peu effacé le rôle des institutions en amont et en parallèle du dialogue national, notamment la commission de consensus. Néanmoins, les nouveaux blocages face aux immenses défis auxquels fait face le pays semblent encore une fois démontrer la nécessité pour les organisations de la société civile d'assurer un rôle de gardien de la révolution et de

la transition. Il convient alors de revenir sur le rôle joué par le quartet dans le déblocage politique, afin de montrer que la configuration de sortie de crise favorisée par le quartet a non seulement façonné le champ politique tunisien actuel, mais que les acteurs qui le composent apparaissent encore aujourd'hui comme des recours ultimes en situation de blocage.

L'organisation sans doute la plus importante de ce quatuor est l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens, qui constitue la principale centrale syndicale du pays. Plus qu'un simple syndicat, l'UGTT est une organisation historique de la vie politique et économique tunisienne, fondée en 1946, et active sous Ben Ali. Tout comme l'Ordre national des avocats de Tunisie (ONAT) et la Ligue tunisienne de défense des droits de l'Homme (LTDH), deux autres organisations parties à ce quatuor nobélisé, la position, l'influence et les réseaux de l'UGTT ont été déterminants pour déclencher la chute de Ben Ali. La dernière organisation, nommée l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (Utica), constitue le premier syndicat de patrons du pays. Des quatre, c'est celle qui compte au sein de ses rangs le plus de connexions avec les caciques du « système Ben Ali ».

Le rôle du quartet doit se comprendre comme la reprise en main du processus de transition par les organisations de la société civile alors que la

3. Yassine Bellamine « Tunisie - D'une impasse politique au Dialogue national: Mustapha Ben Jaâfar revient sur ce tournant de la transition démocratique », Al Huffington Post Maghreb, 9 Octobre 2015, En ligne : http://www.huffpostmaghreb.com/2015/10/09/dialogue-national-ben-jaa_n_8269284.html

situation politique explosive en aout 2013 menace de dégénérer dans la violence. Toutefois, cette implication ne marque pas un retour de la société dans le processus révolutionnaire, puisque l'UGTT tentait depuis plusieurs mois d'obtenir un dialogue national, sans pour autant rencontrer l'écho nécessaire. Déjà, en mars, le compromis fragile trouvé pour sortir de la crise politique suscitée par l'assassinat de Chokri Belaïd impliquait, entre autre, la tenue d'un dialogue national sous l'égide de l'ANC, incluant les organisations de la société civile et notamment l'UGTT.

En réalité, la première initiative de dialogue national date de 2012 et émane des organisations que l'on appellera plus tard le quartet, à savoir l'UGTT, la LTDH et ONAT. Reprise par le président de la République Moncef Marzouki (CPR) en janvier 2013, ce projet vise à redynamiser et accélérer une transition qui s'enlise. Alors que le président invite en avril les dirigeants et partis politiques à se réunir afin de trouver un socle d'accords sur les dossiers les plus centraux de la transition, comme la constitution et le mode scrutin, il se heurte à la résistance du Front Populaire, une coalition regroupant une douzaine de petits partis de gauches et écologistes, qui juge que le président, en raison de sa fonction et de son engagement politique, ne doit pas diriger un tel dialogue. Par ailleurs, pour les partis alliés d'Ennahdha, il n'est pas question de remettre en cause la légitimité

des urnes par un processus parallèle ; quant aux partis de gauche, notamment Al-Massar, ils ne cautionnent pas l'exclusion des organisations civiles, notamment l'UGTT, du dialogue. Celui-ci se solde alors par un échec, se résumant à une journée où différents groupes politiques s'expriment sur leur conception de la transition.

L'assassinat politique de juillet suscite manifestations et contre manifestations⁴ entre le camp de la coalition au pouvoir (la « Troïka », composée des partis Ennahdha, CPR et Ettakatol) tenant de la légitimité des urnes, et l'opposition, tenante d'une légitimité consensuelle et révolutionnaire. L'UGTT acte alors l'échec du gouvernement dans un communiqué le 29 juillet 2013⁵. Outre la dégradation sécuritaire, la centrale syndicale déplore notamment « *l'usage excessif par l'ANC des logiques partisans et du principe majoritaire au détriment de celui du consensus* »⁶ ainsi que « *le manque de confiance des Tunisiens dans l'ANC en raison des retards pris dans la rédaction de la Constitution* »⁷, et demande la dissolution du gouvernement. L'UGTT tente alors d'inter-

4. Frida Dahmani, *op. cité*

5. Éric Gobe et Larbi Chouikha, « La Tunisie politique en 2013 : de la bipolarisation idéologique au « consensus constitutionnel » ? », *L'Année du Maghreb*, 11 | 2014, 301-322.

6. UGTT, « La commission administrative extraordinaire exige la dissolution du gouvernement et présente une initiative à l'ensemble des parties », 29 juillet, 2013. Cité dans : Éric Gobe et Larbi Chouikha, *op. cité*.

7. *Ibid.*

venir dans le processus en proposant la formation d'un comité d'experts chargé de s'assurer du caractère civil, républicain et démocratique de l'Etat dans la constitution, et d'élaborer la loi électorale. Pendant ce temps, les affaires courantes seraient gérées par un gouvernement de compétence, dirigé par une personnalité indépendante et dont les membres ne pourraient se présenter à la prochaine élection⁸. Le gouvernement de la Troïka dirigé par Ali Laarayedh refuse cette proposition.

C'est la décision unilatérale de Mustapha Ben Jaâfar, président de l'ANC et chef du parti Ettakattol, de geler les travaux de l'ANC jusqu'à la tenue d'un dialogue national qui met un coup d'arrêt aux scénarios envisagés par le pouvoir d'une part, à savoir un nouveau gouvernement d'union nationale, et par l'opposition d'autre part, à savoir la dissolution de l'ANC. La décision de Mustapha Ben Jaâfar doit ainsi se comprendre comme une volonté de forcer les partis à rétablir un dialogue constructif par un gel des rapports de force politiques au sein de l'ANC⁹; paradoxalement, cette neutralisation a permis de préserver l'ANC, seule institution alors élue démocratiquement, d'un possible scénario de dissolution.

Ce développement inattendu permet à l'UGTT de relancer son projet de

dialogue national, en ajoutant aux trois parrains initiaux l'organisation patronale afin d'établir un front de la société civile uni disposant d'une forte légitimité¹⁰.

Des représentants des organisations du quartet se chargent alors d'effectuer la communication informelle entre la troïka et l'opposition au cours du mois d'août 2013, alors même que leur rôle dans la sortie de crise n'est pas encore officiellement acté. Cette première phase permet de sortir du blocage et de rétablir une médiation entre les partis. En septembre, ils proposent une feuille de route de sortie de crise, qui prévoit une première séance de dialogue national, mais surtout un gouvernement de compétence ne pouvant être censuré qu'à la majorité des deux tiers, assorti d'une reprise des travaux de l'ANC. Le calendrier prévu est d'un mois à compter de cette première séance, le gouvernement d'Ali Laarayedh démissionnant au bout de trois semaines au plus tard. Là encore, le rôle du président de l'ANC Mustapha Ben Jaâfar, semble avoir été déterminant pour convaincre le président d'Ennahdha, Rachid Ghannouchi, de consentir au dialogue national. Le parti majoritaire signe finalement la feuille de route le 5 octobre

8. Éric Gobe et Larbi Chouikha, *op. cité*.

9. Yassine Bellamine, *op. cité*.

10. Charlotte Bozonnet, « Le syndicat, Nobel de la paix et « pièce maîtresse du dialogue national » en Tunisie », *Le Monde*, 10 décembre 2015. En ligne : http://abonnes.lemonde.fr/afrique/article/2015/12/10/l-ugtt-a-ete-la-piece-maitresse-du-dialogue-national-tunisien_4829048_3212.html

2013. Alors que la commission des consensus de l'ANC se charge d'aboutir à un compromis constitutionnel, notamment en donnant davantage de garanties aux sécularistes, le dialogue national, et particulièrement sa commission du processus gouvernemental, permet de désigner le technocrate Mehdi Jomâa comme Premier ministre du gouvernement de compétences.

Toutefois, aussi bien la crise politique que le processus de sortie de crise initié par le quartet ont profondément reconfiguré le champ politique. En effet, la dégradation sécuritaire de l'année 2013 a eu pour effet l'émergence d'un discours appelant à l'unité du peuple, où les critiques à l'égard du gouvernement ont été considérées comme immatures ou peu bienvenues, tranchant avec les dynamiques démocratiques de débat qui s'étaient mises en place depuis 2011. Alors que les blocages autour de la rédaction de la constitution avaient acté l'antagonisme entre des vues sécularistes et islamistes, le ralliement du Front Populaire à Nidaa Tounes, la formation progressiste principale farouchement opposée à Ennahdha, achève la partition du champ politique.

Parallèlement, l'enlèvement politique couplé à l'insécurité offre une opportunité de retour sur la scène politique pour nombre d'anciennes figures du Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD), l'ancien parti hégémonique sous Ben Ali, qui rejoignent

discrètement l'opposition libérale et notamment le parti Nidaa Tounes. À cet égard, on peut critiquer les responsables du dialogue national qui ont nommé Kamal Morjane, ancien ministre des Affaires étrangères de Ben Ali, au sein de la commission du processus gouvernemental, dont la mission était de proposer des noms pour le futur gouvernement de compétence. Plus globalement, il a été pointé que cette période d'instabilité avait mis en attente le projet de loi sur la justice transitionnelle et la suspension de la gestion des martyrs et blessés de la révolution. De surcroît, le Syndicat National des Forces de Sécurité Intérieure (SNFSI) demande publiquement, en octobre 2013, la libération des policiers limogés et jugés après la Révolution¹¹.

Il semble alors que cette période ait marqué une certaine confiscation de l'héritage de la révolution, relégué derrière des impératifs de sécurité et de consensus. D'ailleurs, si le dialogue national a bien permis de sortir de l'impasse, c'est au prix d'une sortie du cadre institutionnel qu'est l'ANC, et d'une mise sous tutelle du processus par une certaine forme de technocratie. Cette dépolitisation a permis l'atteinte d'un certain consensus en désamorçant les oppositions strictement partisans ou politiciennes, mais elle a également

11. Choukri Hmed « Le dialogue national sauvera-t-il la révolution tunisienne ? », *Assafir Al Arabi*, 13 novembre 2013. En ligne : <http://arabi.assafir.com/Article/3316>

ouvert une brèche qui a permis le retour en politique de certains RCDistes.

Il convient de revenir sur les acteurs qui forment ce quatuor improbable, ou du moins rassemblant des acteurs aux intérêts jusque là divergents. On peut s'interroger sur les raisons qui ont poussé l'UGTT à user de son influence pour préparer le dialogue national. Cela faisait en effet plusieurs mois déjà que la centrale compliquait la tâche du gouvernement à coup de grèves générales. C'est également à ce moment là que s'opère un alignement des positions de l'UGTT et de l'UTICA, représentante d'une bourgeoisie plutôt libérale qui vient soutenir la contestation de la centrale et forme les germes de la collaboration de laquelle naîtra le quartet. Cet alignement semble donc s'être opéré sur des intérêts politiques conjoncturels communs plus que sur un projet consensuel, mais a été rendu possible par les liens ambigus préalables qu'entretenait la centrale avec les élites politiques et économiques proches de Ben Ali, fortement représentées au sein de l'UTICA. Cet élément explique que depuis l'adoption de la Constitution le divorce soit largement consommé entre les deux organisations ; d'ailleurs, lorsque les représentants des organisations du quartet se sont rendus à Oslo pour recevoir le prix Nobel en décembre 2015, l'UGTT et l'UTICA étaient déjà en conflit depuis plusieurs mois sur la question des salaires dans le secteur privé, contribuant à paralyser l'écono-

mie. Toutefois, on retrouve dans ces deux organisations un point commun qui consiste en un certain accommodement à l'ancien régime¹², alors que les deux autres étaient davantage dans une logique de confrontation avec le pouvoir.

Nous mentionnions plus haut la reconfiguration du champ politique comme un effet des crises de l'année 2013 ; à cet égard, le quartet a laissé une véritable trace sur la vie politique tunisienne puisque la sortie de crise s'est opérée sur la base d'un consensus entre les deux formations majoritaires, qui a débouché sur un gouvernement de coalition entre les deux anciens (?) ennemis Ennahdha et Nidaa Tounes, fondé sur une gouvernance de discussion entre les extrêmes¹³. Cela se ressent dans les formulations alambiquées de la Constitution finalement adoptée. Comme le souligne le juriste Rafâa Ben Achour, *«deux tendances presque contradictoires semblent se dégager de la nouvelle Constitution : d'une part, une large adhésion aux standards internationaux des droits de l'Homme [et, d'autre part,] une prudence à l'égard de*

12. Yassine Ayari, « Le Quartet tunisien Prix Nobel: Ambiguïtés d'une élite libérale (Partie 2) » *Al Huffington Post Maghreb*, 14 octobre 2014. En ligne : http://www.huffpostmaghreb.com/yassine-ayari/le-quartet-tunisien-prix-_b_8281684.html

13. Mathieu Galtier, « Prix Nobel : pourquoi le quartet tunisien a été récompensé ? », *Libération*, 9 octobre 2015. En ligne : http://www.libération.fr/planete/2015/10/09/prix-nobel-pourquoi-le-quartet-tunisien-a-ete-recompense_1400532

ces même standards »¹⁴.

Suite à ces événements, l'agenda politique de l'année 2014 a été marqué, et peut-être aussi entravé, par les débats difficiles concernant la loi électorale et l'agenda des élections législatives et présidentielles. Si cette ultime étape de la transition était bien déterminante en cela qu'elle a mis en marche une alternance, les difficultés qu'elle a rencontrées ont largement détourné l'attention des politiques publiques à mettre en œuvre pour relever le pays, notamment en terme économique.

Toutefois, il convient de souligner que la période qui s'ouvre avec le Dialogue National (octobre 2013) et se termine aux élections (novembre-décembre 2014) marque une consolidation démocratique sans précédent, puisqu'on observe que le parti Ennahdha a intériorisé les règles du jeu démocratique au point de favoriser une stratégie d'évitement de la confrontation (en acceptant le dialogue national), alors même qu'il demeurerait majoritaire selon les urnes, afin d'assurer sa propre survie. Ainsi, cet objectif de survie, qui est cardinal pour un parti dans une démocratie, a été bien très bien intériorisé et, semble-t-il, bien plus déterminant qu'une volonté d'islamiser la vie sociale. On voit alors que si cette période marque une intério-

risation démocratique au sein des professionnels de la politique, le commun des Tunisiens semble plutôt dans une dynamique de perte de confiance face à une transition qui n'en finit pas, illustré par l'émergence d'un discours désabusé, qui explique sans doute l'abstention électorale élevée du scrutin de 2014.

Aujourd'hui, c'est la triple crise politique, économique et sociale qui remet le quartet tunisien sur le devant de la scène médiatique tunisienne.

Crise économique et sociale, d'abord, alors que le gouvernement, qui avait été élu sur un programme de stabilisation macroéconomique et de développement des secteurs à haute valeur ajoutée, tels que le tourisme ou les hydrocarbures, visant prioritairement les jeunes et les régions les plus défavorisées, semble avoir avancé sans stratégie globale et sans agenda. Le chômage, particulièrement chez les jeunes, peine à être endigué (encore 600 000 chômeurs en 2015)¹⁵, alors que la croissance ne décolle pas, stagnant en dessous de 2%. Parallèlement, le taux d'endettement du pays a augmenté pour atteindre 53%. L'inflation aussi a passablement augmenté, élargissant la crise aux classes moyennes.

14. Rafea Ben Achour, cité dans : Éric Gobe et Larbi Chouikha, « La Tunisie de la Constitution aux élections : La fin de la transition politique ? », *L'Année du Maghreb*, 13 | 2015, 261-282.

15. Haythem Belhassen Gabsi, « Une résurrection : la notion de trahison (Première partie) », *Al Huffington Post Maghreb*, 18 janvier 2016. En ligne : http://www.huffpostmaghreb.com/haythem-belhassen-gabsi/tunisie-trahison_b_9008232.html

Dans ce contexte, l'UGTT continue d'exercer un rôle ambigu, encourageant des grèves générales qui paralysent le pays. Face à la montée de la contestation, notamment dans les régions, les gouverneurs sont laissés seuls, en première ligne, alors que les grands partis ne daignent se rendre sur le terrain¹⁶.

Crise politique aussi, alors que le parti majoritaire, Nidaa Tounes, semble se fissurer suite à la prise de contrôle du mouvement par le fils de l'actuel président Béji Caïd Essebsi (BCE), Hamed Caïd Essebsi. Cela a causé la démission d'une trentaine de députés menés par le secrétaire général du parti Mohsen Marzouk, et a rendu à Ennahdha sa place de parti majoritaire à l'Assemblée. Alors que le gouvernement a d'autant plus besoin du soutien du parti islamiste, ce soutien passe mal, dans un contexte sécuritaire dégradé marqué par la multiplication des attentats djihadistes, où une partie de l'opinion associe la violence salafiste et le parti islamiste pourtant modéré. Ainsi, la présence de Ghannouchi au Congrès de Sousse de Nidaa en janvier 2016 a été vivement critiquée par les partisans laïcs de Nidaa, mais en même temps elle démontre d'un besoin de relégitimation du parti suite à la scission qui l'a traversé. Ainsi, une partie des progressistes

parle de trahison.

Le quartet tunisien, qui jouit sans doute encore de l'aura du Prix Nobel reçu en octobre 2015, apparaît encore comme un ultime recours pour la classe politique tunisienne. C'est ainsi qu'il convient d'interpréter la proposition de BCE, qui a appelé à la création d'un gouvernement d'union nationale élargi aux représentants de l'UGTT et de l'UTICA.

Le parti islamiste, pour qui le rapport de force est de plus en plus favorable, soutient cette initiative au nom du « consensus ». Toutefois, il est plus que probable qu'il demande davantage de responsabilités dans ce nouveau gouvernement - Il ne dispose pour l'instant que d'un seul portefeuille ministériel au sein de la coalition gouvernementale. La représentante de l'UTICA, Wided Bouchamaoui, a également apporté son soutien à cette initiative, lors d'une audience au palais de Carthage en juin. Ceci n'est pas étonnant, car ce faisant, le président a acté l'échec du gouvernement et implicitement reconnu « l'Etat d'urgence économique » que décrivent les élites économiques depuis environ un an¹⁷. En ce sens, l'UTICA n'a pas exclu d'occuper des responsabilités au

16. Marwane Ben Yahmed, « Tunisie : y a-t-il un pilote dans l'avion ? », *Jeune Afrique*, 25 janvier 2016. En ligne : <http://www.jeuneafrique.com/mag/296489/societe/tunisie-y-a-t-pilote-lavion/>

17. Frida Dahmani, « Tunisie : ce que pense la classe politique du projet de gouvernement d'union nationale », *Jeune Afrique*, 6 juin 2016. En ligne : <http://www.jeuneafrique.com/331369/politique/tunisie-pense-classe-politique-projet-de-gouvernement-dunion-nationale/>

sein de ce nouveau gouvernement¹⁸. Ce n'est pas le cas de l'UGTT, qui par la voie de son porte parole Sami Tahri, a déclaré : « *Le changement est inéluctable ; nous participerons au débat mais pas au gouvernement* »¹⁹.

Toutefois, les formations politiques plus réduites sont plus divisées sur cette initiative, et certains partis ont déjà annoncé leur non-participation si Ennadha faisait partie de ce gouvernement d'union. Si l'objectif de BCE était de responsabiliser les partis, comme le défendent certains²⁰, cela semble donc mal engagé. Par ailleurs, on peut douter de l'efficacité d'un tel procédé. En effet, comme le souligne Samy Ghorbal, la coalition gouvernementale disposait déjà d'une majorité des deux tiers à l'Assemblée, suffisante pour imposer les réformes²¹. Dès lors, il semble que la lenteur dans la mise en œuvre des politiques publiques, notamment économiques, soit davantage à imputer à un manque d'efficacité et de leadership politique.

Alors que l'accord de Carthage vient d'être signé²², actant la mise en

place d'un nouveau gouvernement, il semble que tout reste à faire ; les signataires doivent encore s'entendre sur le nouveau chef du gouvernement, ce qui, au vu des désaccords entre l'UTICA et l'UGTT, et de la position floue de cette dernière organisation, ne devrait pas être une mince affaire. Pour ne rien arranger, certains membres de l'administration proches du Premier ministre –bientôt- sortant, accusent BCE sous couvert d'anonymat, de vouloir déstabiliser le gouvernement au moment où celui-ci commençait à obtenir des résultats, dans une démarche qui tiendrait davantage à des intérêts politiques personnels que nationaux²³.

Pour conclure, s'il est vrai que l'initiative du Dialogue National du Quartet tunisien a permis de ramener le calme et de trancher la question de la Constitution et des élections dans un consensus, celle-ci a également profondément modifié le champ politique en permettant une alliance entre deux tendances presque naturellement ennemies, façonnant ainsi un apprentissage démocratique marqué par la pratique du consensus. Toutefois, cette pratique du consensus n'a pas permis de mettre en œuvre les réformes nécessaires au pays, et n'a pas été à la hauteur du défi antiterroriste auquel la Tunisie doit faire face. Cependant, certains accusent l'intransigeance d'une frange de l'UGTT,

18. *Ibid.*

19. *Ibid.*

20. *Ibid.*

21. Samy Ghorbal, « Tunisie : à la recherche de l'oiseau rare », *Jeune Afrique*, 20 juin 2016. En ligne : <http://www.jeuneafrique.com/mag/332823/politique/tunisie-a-recherche-de-loiseau-rare/>

22. « Tunisie : signature de « l'accord de Carthage » en vue d'un gouvernement d'union nationale », *Jeune Afrique avec AFP*, 13 juillet 2016. En ligne : <http://www.jeuneafrique.com/341548/poli->

[politique/tunisie-signature-de-laccord-de-carthage-vue-dun-gouvernement-dunion-nationale/](http://www.jeuneafrique.com/341548/politique/tunisie-signature-de-laccord-de-carthage-vue-dun-gouvernement-dunion-nationale/)

23. *Ibid.*

qui a largement alimenté la contestation. Mais n'est-ce pas le rôle des organisations de la société civile de se faire le relais de la contestation, et n'est-ce que pas le rôle des partis de gouvernement d'élaborer des visions stratégiques et des politiques publiques pour y répondre ? Alors, dans cette danse qui peut parfois ressembler à un jeu de dupe, lesquels n'ont pas rempli leur rôle ? Peut-on réellement considérer, dans un contexte post-transition démocratique, que la société civile puisse être un handicap pour le redressement du pays ? Dans cette perspective, et même si seul l'avenir dira si l'initiative de BCE se révèle positive pour le pays, un gouvernement d'union nationale aura au moins le mérite de mettre, dans le même temps, les organisations de la société civile et les partis face à leur responsabilités.